



ASSOCIATION « LE TIMATOU »
Rue du Moulin 1
1438 Method

Eliane Piguet - ☎ 079 515 49 34

Sensibles à la confiance que vous nous témoignez en faisant appel à nos services, nous espérons que votre enfant trouvera au jardin d'enfants un climat favorable à son épanouissement. Notre collaboration ne saurait toutefois se passer de la présente que nous vous invitons à lire dans un but de compréhension mutuelle.

OBJECTIFS

Nous avons pour objectif de mener les enfants à l'autonomie, en suscitant leur intérêt par des activités individuelles et collectives, de développer le langage, la socialisation et la personnalité de l'enfant.

Nous essayons de créer un lieu de vie privilégié, sécurisant, afin de permettre à l'enfant de s'épanouir sur les plans physique, intellectuel et affectif.

CONDITION D'ADMISSION

Le jardin d'enfants accueille des enfants de 30 mois à 6 ans, avec possibilité d'intégrer maximum 2 enfants dès 24 mois, inscrits pour une fréquentation régulière.

Les enfants reçoivent un goûter offert par le jardin d'enfants.

HORAIRES

Voir ci-dessous.

Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires vaudoises.

RESILIATION

Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant sont tenus d'en informer l'éducatrice un mois à l'avance.

ABSENCE

En cas d'absence pour vacances ou maladie de l'enfant, les parents en informeront l'éducatrice. Les jours d'absences ne seront pas remplacés.

GENERALITES

Comme toutes les structures d'encadrement de la petite enfance, Le Timatou est soumis à la législation cantonale de l'OAJE.

Chaque groupe du jardin d'enfants est animé par une éducatrice diplômée.

./..

GENERALITES (suite)

L'enfant est habillé de façon pratique et adéquate, il prend avec lui une paire de pantoufles, si nécessaire des habits de rechange, des couches.

En cas d'urgence, les parents délèguent leur pouvoir à l'éducatrice quant au besoin de faire appel au médecin. Ils en seront avertis sans délai.

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables, malgré les précautions prises. Cependant, en cas de maladie de votre enfant, nous vous remercions de contacter l'éducatrice afin de savoir si votre enfant peut être accueilli.

Les parents sont bienvenus auprès de l'éducatrice pour s'entretenir avec elle de leur enfant, de ses activités, de sa santé et de son développement.

Toute responsabilité est déclinée concernant les objets, vêtements ou bijoux appartenant personnellement aux enfants.

Une faible participation aux frais peut être demandée aux parents lors d'activités spéciales (sorties, fêtes, etc...).

TARIFS

Inscription CHF 50.00 versement unique par enfant

Tarif mensuel pour 1 enfant – 1 x fois par semaine – payable à l'avance, sauf juillet et août.

Horaires	Tarif mensuel - (sauf juillet et août)
07h30 – 12h00	CHF 135,00
08h00 - 11h45	CHF 120,00
08h45 – 11h15	CHF 90,00
14h00 - 16h30	CHF 90,00

Une réduction de 10 % est accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

L'association se réserve le droit en tout temps, de modifier le présent règlement et de faire exception à l'un ou à l'autre de ces articles.